



Centre d'étude et d'action sociale de la Mayenne (CÉAS)

6 rue de la Providence
53000 Laval
Tél. 02 43 66 94 34
Fax : 02 43 02 98 70
Mél. ceas53@wanadoo.fr

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire à destination des adhérents

Vendredi 4 février 2011

N° 395

Démographie

Site Internet : insee.fr

« La région et ses départements » : nouveauté sur le site

L'Insee remet au goût du jour les anciens Tableaux économiques régionaux (TER), permettant de situer chaque région parmi les autres régions françaises et européennes.

La nouvelle présentation des tableaux, panorama de la vie économique et sociale de la région et de ses départements, est accessible depuis le site Internet de l'Insee, en cliquant, dans le bandeau du haut, sur « Régions » ; et en sélectionnant ensuite, sur la carte, la région souhaitée.

Treize thèmes y sont présentés à travers des commentaires, des tableaux, des définitions et références bibliographiques :

- Agriculture.
- Commerce.
- Conditions de vie – Société.
- Économie.
- Enseignement – Éducation.
- Entreprises.
- Industries – IAA – Construction.
- Population.
- Revenus – Salaires.
- Santé.
- Services – Tourisme – Transports.
- Territoire.

The screenshot shows the INSEE website interface. The top navigation bar includes 'Actualités', 'Agendas', 'Contacter l'Insee', 'FAQ', 'Aide', 'Première visite', 'Liens', 'English', and 'Home page'. The main menu has categories like 'L'Insee et la statistique publique', 'Thèmes', 'Bases de données', 'Publications et services', 'Régions', 'Définitions et méthodes', and 'Accès par public'. The 'Régions' section is active, showing 'Pays de la Loire' selected. The page title is 'La région et ses départements : population'. Below the navigation, there are links for 'Présentation de la région', 'En résumé', 'La région et ses départements', 'La région par thème', and 'Autres données statistiques'. The main content area shows a list of themes with 'Population' selected. A table titled 'Population par sexe et âge' is displayed, showing data for the year 2009 (p) for the Pays de la Loire region, broken down by age group and sex.

	Au 1er janvier 2009 (p)						en nombre
	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire	
Ensemble							
moins de 20 ans	330 054	205 935	77 837	141 167	147 707	902 700	15 959 565
de 0 à 4 ans	82 460	51 977	20 203	35 431	38 730	228 801	3 989 089
de 5 à 9 ans	83 713	52 353	20 924	35 970	39 186	232 146	4 014 248
de 10 à 14 ans	79 517	49 276	19 441	35 065	36 397	219 696	3 905 861
de 15 à 19 ans	84 364	52 329	17 269	34 701	33 394	222 057	4 050 367
de 20 à 39 ans	335 038	199 546	72 668	134 478	145 137	886 867	16 594 183
de 20 à 24 ans	83 010	51 714	16 710	31 723	30 770	213 927	4 064 969
de 25 à 29 ans	80 076	48 269	17 199	31 820	35 587	212 951	4 025 265
de 30 à 34 ans	79 294	46 770	18 253	32 485	36 615	213 417	3 970 857
de 35 à 39 ans	92 658	52 793	20 506	38 450	42 165	246 572	4 533 092
de 40 à 59 ans	339 431	205 218	81 134	152 929	169 441	948 153	17 506 699
de 40 à 44 ans	88 366	52 453	20 874	38 581	42 087	242 361	4 538 645
de 45 à 49 ans	86 039	52 579	20 602	38 505	42 712	240 437	4 464 352
de 50 à 54 ans	82 273	50 508	19 653	38 193	41 167	231 794	4 278 202
de 55 à 59 ans	82 753	49 678	20 005	37 650	43 475	233 561	4 225 500
de 60 à 74 ans	161 028	99 715	41 615	78 865	99 277	480 500	8 707 584
de 60 à 64 ans	68 240	41 702	16 708	31 745	40 123	198 518	3 648 931
de 65 à 69 ans	46 760	28 551	11 725	22 805	29 222	139 063	2 577 675
de 70 à 74 ans	46 028	29 462	13 182	24 315	29 932	142 919	2 480 978
de 75 ans ou plus	102 035	68 459	31 362	54 654	63 303	319 813	5 554 754
de 75 à 79 ans	41 675	27 056	12 401	22 380	26 245	129 857	2 281 326

Le faux débat sur les 35 heures...

Le vrai débat sur le temps de travail et la qualité du travail

Le député socialiste Manuel Valls a dernièrement déclenché une polémique en proposant de « déverrouiller » les 35 heures, mises en place par le gouvernement Jospin. Mais cette réforme n'a-t-elle pas déjà été « progressivement détricotée depuis l'année 2000 », comme le souligne le *Ouest-France* du 4 janvier 2011 ?

Les lois Aubry, votées en 2000, portaient la durée du travail hebdomadaire de 39 à 35 heures. Au-delà de 35 heures, les salariés passaient en heures supplémentaires dans une limite de 130 heures par an. Ils gardaient la possibilité de travailler 39 heures par semaine, les quatre heures supplémentaires prenant la forme de « RTT ». L'objectif était de partager le travail entre les actifs pour lutter contre le chômage.

Un dispositif vidé de sa substance

Sans abroger la loi sur les 35 heures, les différents gouvernements l'ont sans cesse contournée, en jouant notamment sur les heures supplémentaires. « *L'arrivée à l'Élysée, en 2007, de Nicolas Sarkozy est marquée par l'exonération de cotisations sociales et d'impôts sur les heures supplémentaires. La loi de 2008 sur le dialogue social permet aux employeurs de déroger à la durée de travail hebdomadaire de 35 heures par un simple accord d'entreprise* », rappelle *Ouest-France* du 4 janvier 2011. La durée légale du travail est bien de 35 heures mais dans les faits, il existe une grande diversité de situations.

L'économiste et directeur de recherche au CNRS, Philippe Askenazy, écrit dans *Le Monde de l'économie* du 18 janvier 2011 : « *Du Royaume-Uni à l'Allemagne, une partie du choc de la crise a été absorbée par la diminution de la durée de travail des salariés à temps plein* ». La logique française est inverse : alors que l'activité globale diminue, le nombre d'heures supplémentaires réalisées par les salariés augmente. « *Cette aberration économique, analyse l'économiste, est le résultat direct de la stimulation sociale et fiscale des heures supplémentaires par la loi du 21 août 2007 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat (TEPA)* ».

Ce débat relancé sur les 35 heures, dans une logique de « travailler plus pour gagner plus », est quelque peu provocateur pour tous les travailleurs à temps partiel. Toujours selon *Le Monde de l'économie* du 18 janvier 2011,

1,2 million de femmes travaillent à temps partiel de manière involontaire. Le temps partiel était apparu dans les années 1990 comme une réponse au chômage des femmes. Ce genre de contrat a explosé, obligeant de nombreux salariés à les accepter.

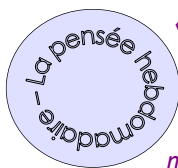
Le temps partiel apporte une plus grande flexibilité aux entreprises (le cas de la grande distribution est l'exemple type). Il permet aussi de créer de l'emploi mais de l'emploi avec un faible nombre d'heures et un salaire très bas, créant ce que l'on appelle les « travailleurs pauvres », souvent des mères seules, les vraies demandeuses du « travailler plus pour gagner plus ».

« Travailler moins pour vivre mieux »

L'ouvrage de Florence Aubenas, *Le quai de Ouistreham* (L'Olivier, 2010), est une illustration de la situation de femmes travaillant à temps partiel. Florence Aubenas relate les conditions de vie de femmes de ménage qui cumulent quelques heures de travail dans la semaine, des femmes qui se voient proposer des CDI pour cinq heures par semaine...

Philippe Askenazy explique que ces femmes sont les grandes oubliées de ces dernières années : « *Les heures supplémentaires au-delà du temps plein sont mieux payées mais ne coûtent pas plus cher à l'entreprise du fait des aides de l'État. Entre compléter un temps partiel et rajouter des heures supplémentaires à un temps plein, l'entreprise a intérêt à choisir la seconde solution* ». Les temps partiels concernent plutôt les femmes et l'utilisation des heures supplémentaires plutôt les hommes. Donc : « *Mécaniquement les inégalités entre hommes et femmes salariés augmentent* ».

Le débat sur les 35 heures est un faux débat qui réveille de fortes oppositions droite-gauche alors que le vrai enjeu de société est la qualité du travail, le sens du travail. Dans un contexte de crise économique, financière et écologique, cette question est cruciale. Comment voulons-nous travailler, quel sens donnons-nous à notre travail ? Le travail doit permettre un épanouissement, une reconnaissance sociale, des revenus décents. Or, cette définition de la « valeur travail » est de plus en plus erronée. Il y a un projet de développement, un projet de société à construire... et sans doute travailler moins pour vivre mieux.



« *Trop de lois tue la loi ! Car le paradoxe est qu'une fois la loi faite, elle passe souvent aux oubliettes, comme si l'adoption du texte était plus importante que son application. On constate trop souvent que des lois pourtant essentielles, telles celles qui garantissent aux handicapés physiques l'accès aux transports ou autres services et facilités, ne sont que très partiellement appliquées en France. La vie quotidienne, déjà difficile, devient un calvaire dans l'indifférence du législateur. Dans d'autres cas, la loi est une sorte de marteau-pilon pour écraser les mouches, mais le législateur ne s'en préoccupe pas, car les coûts de la réglementation sont externalisés sur les consommateurs : telle est, par exemple, l'obligation d'un diagnostic de peintures au plomb dans les logements, applicable pour tous les immeubles alors que le problème concerne exclusivement les logements anciens, vétustes et insalubres* ».

Yves Mény, professeur émérite de l'Institut universitaire européen, « Légiférer moins, légiférer mieux » (*Point de vue*), *Ouest-France* du 21 juillet 2010.